

# RÈGLEMENT JEU-CONCOURS @acha\_happybody

## 14-02-2026

---

### ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

Le présent jeu-concours est organisé par le **Comité National de la Conchyliculture** (CNC), Association loi 1901, dont le siège social est situé au 6 rue de la Rochefoucauld – 75009 Paris, immatriculée sous le numéro SIRET 778 128 841 00046.

**Contact :** communication@cnc-france.com

### ARTICLE 2 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

#### 2.1 Conditions de participation

Le jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans révolus à la date de participation) résidant en **France métropolitaine** uniquement, disposant d'un compte Instagram actif.

Sont exclues de la participation :

- Les personnes mineures
- Les résidents hors France métropolitaine
- Les membres du personnel du CNC et leurs familles
- Toute personne ayant participé à l'organisation du concours

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

#### 2.2 Comment participer

Pour participer, les participants doivent :

1. Suivre le compte Instagram **@coquillages officiel**
2. Suivre le compte Instagram **@acha\_happybody**
3. Répondre au quiz ou interagir avec la story dédiée au concours publiée par **@acha\_happybody** selon les instructions affichées
4. Participer pendant la période de **24 heures** suivant la publication de la story concours

**Date de début :** 14 février 2026 **Date de fin :** 15 février 2026 (24h plus tard)

La participation est **limitée à une seule participation par personne**. Toute participation multiple sera automatiquement annulée.

## **ARTICLE 3 – DOTATION**

### **3.1 Description de la dotation**

Le concours permet de gagner **1 (un) panier garni coquillages** d'une valeur totale de **200€ TTC**, comprenant :

- 1 bourriche de 12 huîtres en OR numéro 3
- 1 couteau à huîtres Atelier la Rosie
- 1 sachet Algue + Sésame FURI FURI

### **3.2 Conditions de remise**

La dotation sera envoyée par voie postale à l'adresse communiquée par le gagnant sous réserve que cette adresse soit située en **France métropolitaine** uniquement.

La dotation ne pourra en aucun cas être :

- Échangée contre une autre dotation
- Convertie en tout ou partie en espèces
- Transférée à un tiers

Le CNC se réserve le droit de remplacer la dotation par une dotation de valeur équivalente en cas de force majeure ou d'indisponibilité.

## **ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DU GAGNANT**

### **4.1 Sélection**

À l'issue de la période de participation (24h), **1 (un) gagnant** sera tiré au sort de manière aléatoire parmi l'ensemble des participations valides.

Le tirage au sort sera effectué dans un délai maximum de **48 heures** après la fin du concours.

### **4.2 Notification et validation**

Le gagnant sera contacté par **message privé Instagram** dans un délai de **48 heures** maximum après le tirage au sort.

Le gagnant dispose d'un délai de **7 jours calendaires** à compter de la notification pour :

1. Confirmer sa participation
2. Communiquer ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale complète, email, téléphone)

**En cas de non-réponse dans ce délai de 7 jours**, le lot sera considéré comme refusé et un nouveau tirage au sort sera effectué parmi les autres participants.

## **4.3 Annonce publique**

Le gagnant sera annoncé publiquement sur les comptes Instagram @coquillages officiel et @acha\_happybody (prénom + initiale du nom uniquement) après validation de sa participation.

# **ARTICLE 5 – DONNÉES PERSONNELLES & RGPD**

## **5.1 Collecte et traitement des données**

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce jeu-concours sont :

- Pseudo Instagram
- Nom, prénom, adresse postale, email, téléphone (uniquement pour le gagnant)

Ces données sont collectées et traitées par le CNC aux seules fins de :

- Gestion du jeu-concours
- Désignation et contact du gagnant
- Envoi de la dotation

**Durée de conservation :** Les données du gagnant seront conservées pendant 3 mois après l'envoi de la dotation, puis supprimées. Les données des autres participants ne sont pas conservées.

## **5.2 Droits des participants**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données personnelles.

Pour exercer ces droits, contactez : [communication@cnc-france.com](mailto:communication@cnc-france.com)

Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

# **ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ**

## **6.1 Limitation de responsabilité du CNC**

Le CNC décline toute responsabilité en cas de :

- Dysfonctionnement du réseau Internet, des serveurs ou de toute connexion informatique
- Problème d'acheminement de la dotation dû à une erreur dans l'adresse communiquée par le gagnant
- Perte, vol, détérioration de la dotation après expédition
- Impossibilité temporaire ou définitive d'accéder au site Instagram
- Force majeure empêchant la bonne exécution du concours

## **6.2 Fraude et abus**

Le CNC se réserve le droit de :

- Disqualifier tout participant qui ne respecterait pas le présent règlement
- Annuler, interrompre, modifier ou prolonger le concours en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté
- Exclure toute participation frauduleuse (comptes multiples, robots, etc.)

## **ARTICLE 7 – INDÉPENDANCE VIS-À-VIS D'INSTAGRAM/META**

### **7.1 Absence de lien avec Meta**

Ce jeu-concours n'est **en aucune façon sponsorisé, endosqué, administré ou associé à Instagram ou Meta Platforms, Inc.**

Instagram/Meta est **totalement déchargée de toute responsabilité** liée à l'organisation de ce jeu-concours.

### **7.2 Conformité aux CGU Instagram**

Les participants s'engagent à respecter les Conditions Générales d'Utilisation d'Instagram disponibles sur : <https://help.instagram.com/581066165581870>

Le CNC ne saurait être tenu responsable d'une suspension ou suppression de compte participant par Instagram/Meta.

## **ARTICLE 8 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Le CNC est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs au présent jeu-concours.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, totale ou partielle, du présent règlement et/ou des éléments composant le concours est interdite sans l'autorisation préalable et écrite du CNC.

## **ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation au jeu-concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Le CNC se réserve le droit d'interpréter le présent règlement et de trancher tout litige survenant dans le cadre de ce jeu-concours.

## **ARTICLE 10 – RÈGLEMENT COMPLET**

Le règlement complet du jeu-concours est disponible gratuitement sur simple demande écrite adressée à :

**Comité National de la Conchyliculture** 6 rue de la Rochefoucauld 75009 Paris

Ou par email : [communication@cnc-france.com](mailto:communication@cnc-france.com)

## **ARTICLE 11 – LOI APPLICABLE & LITIGES**

Le présent règlement est soumis au **droit français**.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement sera soumis, à défaut d'accord amiable, à la compétence des tribunaux français.

---

**Date d'entrée en vigueur du règlement : 01 février 2026**

**Comité National de la Conchyliculture** 6 rue de la Rochefoucauld – 75009 Paris SIRET : 778 128 841 00046 Email : [communication@cnc-france.com](mailto:communication@cnc-france.com)